

**FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE DES JOURNALISTES DU QUÉBEC INC.**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 JUILLET 2021**

PROJET - 2021

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

- **Veillez allouer un minimum de trois (3) jours ouvrables après l'acceptation des états financiers pour la production des états financiers finaux.**
- **Toute modification une fois cette acceptation signée occasionnera des frais supplémentaires.**

**FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE DES JOURNALISTES DU QUÉBEC INC.**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 JUILLET 2021**

**Sommaire**

	<b>Page</b>
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 5
Bilan	6
Évolution de l'actif net	7
Résultats	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 15
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Comités et activités diverses	16
Annexe B - Résultat net du magazine "Le Trente"	16

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux membres de  
FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE DES JOURNALISTES DU QUÉBEC INC.

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE DES JOURNALISTES DU QUÉBEC INC. (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 juillet 2021, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 juillet 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Montréal, le

---

<sup>1</sup> Par CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A101673

**FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE DES JOURNALISTES DU QUÉBEC INC.****BILAN****AU 31 JUILLET 2021**

	2021 \$	2020 \$
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	52 109	100 613
Placements temporaires (note 3)	262 585	428 854
Débiteurs (note 4)	65 693	33 162
Frais payés d'avance	17 748	9 065
	<u>398 135</u>	<u>571 694</u>
ARCHIVES	580	580
DÉPÔT DE SÉCURITÉ	3 601	3 601
IMMOBILISATIONS (note 5)	18 243	24 784
	<u>420 559</u>	<u>600 659</u>
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs (note 7)	60 450	124 777
Cotisations et abonnements reportés	56 154	108 646
Apports reportés (note 8)	89 738	135 272
	<u>206 342</u>	<u>368 695</u>
<b>ACTIF NET</b>		
AFFECTÉ AU SITE WEB (note 10)	15 000	15 000
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	18 243	24 784
AFFECTÉ À LA BOURSE D'EXCELLENCE ARTHUR-PRÉVOST (note 10)	23 047	23 047
NON AFFECTÉ	157 927	169 133
	<u>214 217</u>	<u>231 964</u>
	<u>420 559</u>	<u>600 659</u>
ENGAGEMENT CONTRACTUEL (note 9)		

**POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE DES JOURNALISTES DU QUÉBEC INC.

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2021

				2021	2020
	Affecté au site Web \$	Investi en im- mobilisations \$	Affecté à la bourse Arthur- Prévost \$	Total \$	Total \$
Solde au début de l'exercice	15 000	24 784	23 047	231 964	281 188
Insuffisance des produits sur les charges	-	(6 541)	-	(11 206)	(49 224)
Solde à la fin de l'exercice	<u>15 000</u>	<u>18 243</u>	<u>23 047</u>	<u>214 217</u>	<u>231 964</u>

PROJET

**FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE DES JOURNALISTES DU QUÉBEC INC.**

**RÉSULTATS**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2021**

	2021 \$	2020 \$
<b>PRODUITS</b>		
Subventions (note 8)	300 492	303 834
Cotisations des membres	269 126	232 583
Bourses (note 8)	97 000	58 000
Publicité	21 403	16 171
Formations	19 500	-
Partenariats médias	16 500	3 000
Divers	16 227	18 991
Contributions F.N.C.	9 472	-
Comités et activités diverses (Annexe A)	8 210	27 395
Congrès	5 600	89 914
Intérêts	1 746	3 339
	<u>765 276</u>	<u>753 227</u>
<b>CHARGES</b>		
Salaires et charges sociales	231 926	209 182
COVID-19 : Dépister la désinfo	146 689	118 373
Bourses	92 000	53 000
Semaine de la Presse	50 166	46 744
Projet "Lutter contre la désinformation"	48 957	35 137
Honoraires professionnels	42 639	22 386
Refonte et production du magazine "Le Trente"	38 211	65 167
Loyer	22 547	25 895
Congrès	18 301	97 012
Informatique	17 738	6 745
Programme d'aide aux membres (PAM)	15 284	13 445
Contributions au Conseil de presse du Québec	13 649	13 415
Papeterie et frais de bureau	8 989	5 455
Frais bancaires	8 233	2 485
Amortissement des immobilisations	6 541	6 775
Téléphonie et Internet	5 773	6 702
Comités et activités diverses (Annexe A)	4 371	29 282
Assurances	3 083	5 199
Impression et graphisme	2 517	2 638
Frais d'expédition et timbres	2 101	6 315
Bourses Arthur-Prévost	2 000	2 104
Électricité	1 956	1 033
Taxes et permis	445	643
Frais de déplacement	78	4 172
Quotes-parts et assemblées	-	10 468
Créances irrécouvrables	-	3 536
	<u>784 194</u>	<u>793 308</u>
<b>INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT RÉSULTATS DU MAGAZINE "LE TRENTE"</b>	<b>(18 918)</b>	<b>(40 081)</b>
<b>RÉSULTATS NETS DU MAGAZINE "LE TRENTE" (ANNEXE B)</b>	<b>1 171</b>	<b>(9 143)</b>
<b>INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>(17 747)</b>	<b>(49 224)</b>

**FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE DES JOURNALISTES DU QUÉBEC INC.**

**FLUX DE TRÉSORERIE**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2021**

	2021 \$	2020 \$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Insuffisance des produits sur les charges	(17 747)	(49 224)
Élément n'affectant pas la trésorerie : Amortissement des immobilisations	<u>6 541</u>	<u>6 775</u>
	<u>(11 206)</u>	<u>(42 449)</u>
 Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(32 531)	18 386
Frais payés d'avance	(8 683)	21 244
Créditeurs	(64 327)	100 949
Cotisations et abonnements reportés	(52 492)	(11 057)
Apports reportés	<u>(45 534)</u>	<u>25 068</u>
	<u>(203 567)</u>	<u>154 590</u>
(Sorties) rentrées de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	<u>(214 773)</u>	<u>112 141</u>
 <b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Dispositions (acquisitions) de placements	166 269	(88 079)
Acquisition d'immobilisations	<u>-</u>	<u>(1 534)</u>
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités d'investissement	<u>166 269</u>	<u>(89 613)</u>
 <b>(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	 <b>(48 504)</b>	 <b>22 528</b>
 <b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	 <u>100 613</u>	 <u>78 085</u>
 <b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	 <u><u>52 109</u></u>	 <u><u>100 613</u></u>

**1 - STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE DES JOURNALISTES DU QUÉBEC INC. est un organisme à but non lucratif, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 17 novembre 1969. Il est exempté d'impôts sur le revenu. Le but est d'offrir différents services à ses membres journalistes dans le but de perfectionner et de développer la profession journalistique, entre autres par la publication du magazine Le Trente.

Ses objets sont les suivants:

favoriser l'unité des journalistes du Québec sur toutes les questions d'ordre professionnel;

étudier et contribuer à résoudre les problèmes professionnels des journalistes et, de façon générale, les problèmes du domaine de l'information au Québec;

contribuer à assurer la protection du droit du public à une information honnête, complète, diversifiée et de qualité, et le droit du journaliste à la liberté de presse et d'expression;

assurer la participation des journalistes du Québec à l'élaboration et au fonctionnement des programmes de formation et de perfectionnement professionnels en journalisme.

**2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

**Estimations de la direction**

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile et le mode d'amortissement des immobilisations corporelles ainsi que la provision pour créances douteuses.

## 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Constatation des produits

#### Apports

La Fédération applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

#### Cotisations des membres et des abonnements au magazine

Les produits provenant des cotisations des membres et des abonnements au magazine sont reportés et constatés en fonction du nombre de mois écoulés depuis la date d'adhésion des membres et du nombre de numéros livrés en ce qui concerne les abonnements.

#### Comités, formations, congrès et activités diverses

Les produits provenant des comités, des activités diverses et des congrès sont constatés lorsque ceux-ci ont eu lieu.

#### Partenariats médias et publicité

Les produits de partenariats médias et de publicité sont constatés lorsque les services sont rendus.

### Apports reçus sous forme de services

Des bénévoles consacrent plusieurs heures par année à l'administration de la Fédération. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon les méthodes et aux taux indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux / période
Mobilier et équipement	Amortissement dégressif	20 %
Système informatique	Amortissement dégressif	30 %
Imprimantes	Amortissement dégressif	20 %
Site Web	Amortissement linéaire	5 ans

### Archives

Les archives sont constituées de magazines Le Trente. Ils sont comptabilisés au coût et ont une durée de vie indéfinie.

**FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE DES JOURNALISTES DU QUÉBEC INC.****NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 JUILLET 2021****2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)****Instruments financiers**

La fédération évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût, à l'exception des placements dans des parts en fonds communs qui sont évalués à la juste valeur. Les actifs financiers évalués au coût se composent de l'encaisse et des débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût se composent des créditeurs.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de la Fédération consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes de l'encaisse.

**3 - PLACEMENTS TEMPORAIRES**

	2021	2020
	\$	\$
Compte "Avantage entreprise"	175 290	279 465
Épargne du gouvernement du Québec, taux variable encaissable en tout temps	57 201	57 201
Fonds communs de placements	30 094	30 094
Dépôt à terme, au taux de 1,25 %, échu en octobre 2020	-	62 094
	<u>262 585</u>	<u>428 854</u>

**4 - DÉBITEURS**

	2021	2020
	\$	\$
Comptes clients	15 688	28 196
Provision pour mauvaises créances	-	(6 036)
	15 688	22 160
Subventions	30 241	-
Taxes à la consommation	19 764	11 002
	<u>65 693</u>	<u>33 162</u>

**FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE DES JOURNALISTES DU QUÉBEC INC.****NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 JUILLET 2021****5 - IMMOBILISATIONS**

	2021		2020	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
Mobilier et équipement	27 811	25 985	1 826	2 283
Système informatique	21 806	19 470	2 336	3 337
Imprimantes	4 984	4 653	331	414
Site Web	25 000	11 250	13 750	18 750
	<u>79 601</u>	<u>61 358</u>	<u>18 243</u>	<u>24 784</u>

**6 - MARGE DE CRÉDIT**

Au 31 juillet 2021, la Fédération disposait d'une marge de crédit sur carte de crédit d'un montant autorisé et non utilisé de 6 000 \$ portant intérêt au taux de 19,90 %. Elle dispose également d'une marge de crédit commerciale et non utilisée au montant de 15 000 \$, portant intérêt au taux de 2,45 %.

**7 - CRÉDITEURS**

	2021 \$	2020 \$
Fournisseurs	34 180	74 972
Frais courus	20 118	42 244
Salaires, charges sociales et vacances	6 152	7 561
	<u>60 450</u>	<u>124 777</u>

**FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE DES JOURNALISTES DU QUÉBEC INC.**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**31 JUILLET 2021**

**8 - APPORTS REPORTÉS**

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de fonctionnement ou des projets de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde 31 juillet 2020 \$	Octrois \$	Constatés à titre de produits \$	Solde 31 juillet 2021 \$
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	22 670	1 195	23 865	-
Patrimoine Canada				
COVID-19 : Dépister la désinfo	64 261	113 244	177 505	-
Magazine "Ton info & Plateforme"	1 341	47 616	48 957	-
Semaine de la Presse	-	50 165	50 165	-
Caisse de dépôt et placement du Québec	47 000	105 000	97 000	55 000
Agence du Revenu du Canada	-	34 738	-	34 738
	<u>136 272</u>	<u>351 958</u>	<u>397 492</u>	<u>89 738</u>

**9 - ENGAGEMENT CONTRACTUEL**

La Fédération s'est engagée en vertu d'un bail échéant en mai 2023, à verser un montant minimum exigible de 42 480 \$, taxes en sus, réparti comme suit:

	\$
2022	22 997
2023	<u>19 483</u>
	<u>42 480</u>

**10 - ACTIF NET AFFECTÉ**

En date du 3 mars 2018, le conseil d'administration a décidé d'affecter 40 000 \$ pour la refonte du site Web. Du solde résiduel de 27 500 \$ au 31 juillet 2018, un montant 12 500 \$ a été utilisé au cours de l'exercice 2019. Cette somme ne peut pas être utilisée pour d'autres fins sans le consentement du conseil d'administration.

De plus, l'actif net affecté à la bourse Arthur-Prévost résulte de l'affectation d'un apport de la succession de feu Arthur Prévost afin d'octroyer annuellement une bourse d'excellence de 2 000 \$ à un journaliste.

**11 - INSTRUMENTS FINANCIERS**

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Fédération subisse une perte financière en raison du manquement d'un débiteur à ses obligations. La Fédération consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. La Fédération est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la Fédération à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. La Fédération est exposée au risque de taux d'intérêt à cause de ses placements.

**FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE DES JOURNALISTES DU QUÉBEC INC.**

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2021**

	2021 \$	2020 \$
<b>ANNEXE A - COMITÉS ET ACTIVITÉS DIVERSES</b>		
<b>PRODUITS</b>		
Activités et colloques	3 380	13 970
Perfectionnement professionnel	<u>4 830</u>	<u>13 425</u>
	<u>8 210</u>	<u>27 395</u>
<b>CHARGES</b>		
Activités et colloques	3 331	27 463
Perfectionnement professionnel	<u>1 040</u>	<u>1 819</u>
	<u>4 371</u>	<u>29 282</u>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>3 839</u>	<u>(1 887)</u>
<b>ANNEXE B - RÉSULTAT NET DU MAGAZINE "LE TRENTE"</b>		
<b>PRODUITS</b>		
Publicité	9 379	11 400
Abonnements	4 350	290
Ventes en kiosque	<u>-</u>	<u>4 562</u>
	<u>13 729</u>	<u>16 252</u>
<b>CHARGES</b>		
Frais d'impression	9 195	21 111
Frais de poste et d'expédition	<u>3 363</u>	<u>4 284</u>
	<u>12 558</u>	<u>25 395</u>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>1 171</u>	<u>(9 143)</u>

PROJET - 2021